

Appel «Anem Òc! per la lenga occitana !»* 2012



La préservation de la diversité linguistique et culturelle dans le monde est un enjeu majeur pour les années à venir. En France, la situation légale est pourtant défavorable à celle-ci. La langue occitane, notamment, est particulièrement menacée par l'absence d'une véritable volonté politique pour sa transmission et sa vie culturelle.

Les langues régionales ont été reconnues dans l'article [75-1] de la Constitution « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ».

Nous voulons une loi qui donne un véritable statut juridique aux langues régionales. Une loi qui permette la mise en place effective, pour l'occitan, d'une politique linguistique publique cohérente et volontariste pour son développement sur l'ensemble de l'espace occitan.

Il faut donc, sur le territoire où se parle l'occitan, créer un environnement favorable à l'enseignement de et dans cette langue, à sa présence dans les médias électroniques, audiovisuels et écrits, à la création culturelle en occitan, ceci afin de permettre et de développer sa transmission aux générations futures et son emploi dans la vie publique et sociale d'aujourd'hui.

Les médias

Nous voulons un service public de radio et de télévision en langue occitane.

Les services publics (Radio France et France Télévision) doivent établir un équilibre dans la diffusion sur les chaînes publiques d'émissions en français et en occitan, et cela dans toutes les régions de l'espace occitan ou donner au moins des missions de service public à des opérateurs associatifs ou privés. Nous demandons une aide spécifique pour les opérateurs privés (radios associatives, télévisions, presse) qui travaillent en faveur de la langue occitane (ou langue d'oc).

Nous voulons que la presse régionale bénéficie de mesures d'incitation à l'utilisation de l'occitan.

La création

Le soutien à la création, c'est une politique spécifique en faveur de l'édition, du théâtre, du spectacle vivant en général, du cinéma et de la musique.

La population doit pouvoir découvrir une culture trop souvent occultée.

L'éducation et l'enseignement

Nous voulons que tous les établissements scolaires offrent à tous les niveaux la liberté de choix pour chacun d'un enseignement sous des formes diverses:

- un enseignement en occitan (bilingue à parité horaire ou en immersion);
- un enseignement de la langue et de la culture occitanes.

Nous voulons un enseignement spécifique en direction des adultes.

Nous voulons, le développement du bilinguisme précoce dès la petite enfance.

La vie publique

L'occitan (ou langue d'oc) doit être présent dans la vie publique. Cela veut dire par exemple :

- le respect de la toponymie et la mise en place d'une signalisation bilingue ;
- l'encouragement à l'utilisation de la langue occitane dans les lieux publics et dans la vie sociale

Toutes ces demandes ont pour seul but de permettre à une langue de vivre et à ceux qui le désirent de l'utiliser. Elles s'adressent aux collectivités locales occitanes (Communes, Communautés de Communes, Départements, Régions) qui doivent se responsabiliser sur cet enjeu majeur.

De plus, il est indispensable que l'Etat, notre futur président, nos futurs députés s'engagent et garantissent les droits des langues régionales par une loi.

Coordinacion «Per la lenga occitana !» :
IEO Institut d'Estudis Occitans, Calandreta, Òc-Bi.

*« Allons! Pour la langue occitane: oui! »

Sostèni / Je soutiens l'appel «Anem òc ! per la lenga occitana !»

NOM:.....

QUALITÉ/QUALITAT :.....

A..... Date/ lo.....

Signature / Signi :

Je souhaite être informé de l'évolution de l'appel / Vòli saber l'evolucio de la crida:

E-mail / Corrièl: (cette adresse ne sera utilisée qu'à ces seules fins/aquesta adreça servirà ren que per aquò)

Envoyer à / tornar a : coordinacion.perlengaoccitana@gmail.com / IEO-Coordinacion. Ostal d'Occitània. 11 rue malcosinat. 31000 TOULOUSE/Tolosa